

I - PLACES OFFERTES

126 places en option MP	4 places en option TSI
62 places en option PC	3 places en option MP international
23 places en Banques PT	1 place en option PC international
82 places en option PSI	1 place en option PSI international

II - CORRESPONDANCE

2.1 - Adresse : toute la correspondance relative à l'admission et à la rentrée scolaire doit être adressée à :

ÉCOLE CENTRALE DE LYON
Direction - Concours
36, avenue Guy de Collongue
69134 – ÉCULLY cedex

2.2 - Références : dans toute correspondance, **rappelez votre numéro d'inscription, votre rang de classement**, en précisant l'option choisie pour le concours : **MP - PC - PSI - TSI - PT**.

2.3 - Demandes de renseignements

Il est inutile de téléphoner pour avoir des informations sur la gestion du Concours, celle-ci s'effectuant informatiquement.

- **Pour la résidence Paul Comparat, à partir du 22.08.2011**
 - Permanence téléphonique de 9h à 12h – Tél : 04-72-18-63-54
 - Adresse électronique : residences@ec-lyon.fr
- **Pour la résidence Paul-Émile VICTOR, à partir du 08.08.2011**
 - Tél : 04-78-33-81-14
 - Adresse électronique : isabelle.pierron@arpej.fr
- **Pour la scolarité à partir du 24.08.2011**
 - Permanence téléphonique de 9h à 12h – Tél : 04-72-18-64-18
 - Adresse électronique : admission2011@ec-lyon.fr
 - **Pour l'association des élèves de l'École centrale de Lyon**
 - Site internet : <http://assoce.ec-lyon.fr>
 - Adresse électronique : bde@ec-lyon.fr
- **Pour les informations pratiques, découvrez tous les détails pratiques de votre futur quotidien à Centrale Lyon et projetez-vous sur le campus !**
 - Site internet : www.integrer-centrale-lyon.com

III – LE CAMPUS

Les locaux de l'École sont situés sur un campus très proche de Lyon, à l'ouest de la ville. Outre les services d'enseignement et de recherche, celui-ci comprend **deux résidences d'élèves, une bibliothèque, un restaurant, des installations sportives, divers foyers pour la vie collective.**

IV – LES RÉSIDENCES

Elles sont au nombre de deux : une gérée par l'École, l'autre par l'Association de Résidences Pour Étudiants et Jeunes (ARPEJ). Les élèves de première année sont prioritaires pour l'obtention d'une chambre ou d'un studio sur le campus.

Pour chacune d'elles il existe un matériel de laverie automatique et les possibilités de branchement téléphonique, Internet, TV.

Il est demandé à tout élève désirant être logé sur le campus de faire connaître son choix de type de logement, par écrit exclusivement, en remplissant la fiche de choix des résidences ci-jointe et en la transmettant - dès qu'il a validé sa décision d'intégrer l'École centrale de Lyon - à l'adresse figurant au paragraphe II - 2.1. Les souhaits seront réalisés dans la mesure des places disponibles.

Chacune des résidences est régie par un règlement intérieur que tout résident s'engage à lire et à respecter.

4.1 - Résidence Paul COMPARAT gérée par l'ECL : accueil des élèves à partir du 25.08.2011

4.1.1 Présentation de la résidence

La résidence est composée de **403** chambres individuelles (chambre de 13m² meublée d'un bureau, d'une table d'appoint, d'un chevet, d'un placard et d'une étagère, avec cabine de douche et toilettes).

La literie (couette et housse de couette) est fournie et changée gratuitement toutes les trois semaines.

Chaque étage dispose d'une salle commune qui ne doit servir que pour préparer les petits déjeuners et les repas pendant la fermeture du restaurant.

En aucun cas il ne peut être ajouté de nouvel appareil électroménager aux installations existantes, chambres ou cuisines.

L'étudiant admis en résidence doit respecter la liberté et la tranquillité d'autrui. Il s'engage à assumer pleinement les responsabilités individuelles et collectives dans le cadre des dispositions dans le règlement intérieur qu'il signera à son arrivée.

Dans le cas contraire des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'à l'exclusion immédiate de la résidence ou le passage devant la section disciplinaire de l'Ecole centrale de Lyon, compétente à l'égard des usagers.

4.1.2 Accueil des élèves

La résidence Paul COMPARAT peut accueillir les élèves à partir du 25.08.2011

Les élèves pourront se présenter au secrétariat de la résidence du lundi au vendredi de 13 h à 17 h.

4.1.3 Redevance, réservation

Le montant de la redevance mensuelle est de 325€ (tarif 2010/2011 donné à titre indicatif). Il est possible de bénéficier d'une allocation logement à caractère social (ALS) versée par la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant d'environ 94 €.

Les élèves doivent faire parvenir, en même temps que leur réservation (fiche de choix), un chèque du montant du loyer qui ne sera pas restitué si l'étudiant renonce à occuper sa chambre ou est absent à la rentrée sans justificatif.

4.1.4 Démarches à accomplir pour obtenir ses clés

Il vous sera exigé, lors de la remise des clés de votre chambre :

- un chèque de dépôt de garantie, prévu par le règlement intérieur de l'École, égal à un mois et demi de location (soit 488 € pour l'année 2010-2011) qui sera encaissé dans le courant du mois de septembre.
- l'approbation, **datée et signée**, du règlement intérieur de la résidence COMPARAT
- un RIB
- une photocopie de la pièce d'identité recto-verso
- une photo d'identité

4.2 - Résidence gérée par ARPEJ : Paul-Émile VICTOR

Outre les chambres de la résidence ECL, la **résidence privée Paul-Émile VICTOR (conventionnée avec la CAF pour l'obtention des APL)**, située sur le domaine universitaire propose :

- des studios de 18 m² au loyer mensuel de 452 €, dont il est possible sous condition de déduire une aide personnalisée au logement (APL) d'un montant actuel de 143 € pour un étudiant sans ressources, 172 € pour un étudiant boursier.
- des studios de 28 à 30 m² à partir de 571 €.

Ces loyers sont valables jusqu'au 30.06.2011 et sont donc susceptibles d'être augmentés l'année prochaine.

Les frais de dossier s'élèvent à un montant de 90 €.

Les studios sont meublés et comprennent : un coin kitchenette, une salle de bains (visite virtuelle sur le site www.university.fr).

L'assurance locative est à fournir dès votre arrivée.

La résidence Paul-Émile VICTOR est ouverte tout l'été.

Si vous avez fait le choix de la résidence Paul-Émile VICTOR, veuillez transmettre une copie de la fiche "choix de résidence" à ARPEJ – 51, chemin des Mouilles – Bâtiment C - 69130 ÉCULLY. Un pré-dossier vous sera alors transmis par mail avant confirmation par la direction de l'ECL de votre inscription.

V - LE RESTAURANT

- Le restaurant de l'École est géré par le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires). Le prix du repas est actuellement de 3 € et redéfini nationalement chaque année au 1^{er} août.
- Le restaurant n'assure pas le service du petit déjeuner.
- Il est ouvert :
 - les midis du lundi au vendredi à partir du lundi 29 août 2011
 - les soirs du lundi au mercredi à partir du 6 septembre 2011

Il est fermé : - les week-ends et jours fériés (calendrier affiché chaque mois à l'entrée du restaurant)

- L'accès se fera avec votre carte multi-services (voir § VII ci-après) que vous pourrez charger aux bornes réservées à cet usage situées à l'entrée du restaurant mais aussi à tout guichet bancaire muni du logo Monéo. Nous attirons l'attention sur l'usage de cette carte qui, munie d'une puce Monéo, est un porte-monnaie électronique qui s'utilise sans code, très pratique mais à ne pas égarer.

VI - DATE ET MODALITÉS DE LA RENTRÉE

Pour les élèves de 1^{ère} année, la rentrée est fixée au **mardi 6 septembre 2011**. Ils doivent se présenter à l'École, à **partir de 8h30 et au plus tard avant 11h. Toute place non pourvue à cette heure sera offerte à un candidat de la liste complémentaire**. Aucune admission ne peut être prononcée avant cette date.

Tout(e) élève qui, bien qu'ayant fait connaître son acceptation d'entrée à l'École centrale de Lyon, ne se présentera pas à l'École le jour de la rentrée, sera considéré(e) comme démissionnaire. En conséquence, en cas de motif majeur à faire valoir pour justifier un éventuel retard il y aura lieu de prévenir la direction de l'École, par écrit, avant le jour de la rentrée.

La journée du 6 septembre sera consacrée aux informations relatives à l'organisation des études et à la vie résidentielle. Les élèves qui ne logeront pas à l'École sont tenus de se présenter dans les mêmes conditions.

Les nouveaux élèves sont accueillis, guidés et conseillés par leurs camarades de seconde année et notamment par les membres du bureau de l'association des élèves. Tél. 04-72-18-63-83.

Le directeur accueillera et rencontrera les parents dans l'amphithéâtre Jacques Bordet. Ceux qui le souhaitent pourront également visiter l'École le mardi 6 septembre à partir de 9 h 30 et prendre leur repas de midi au restaurant du site.

NB : Pour les élèves postulant à la « **Préselection au Double Cursus Ingénieur-Architecte** », la rentrée peut être décalée. Les informations nécessaires seront précisées dans le mail que vous recevrez automatiquement lors de votre décision définitive d'intégrer l'École centrale de Lyon.

VII – DÉMARCHES OBLIGATOIRES A VOTRE ARRIVÉE A L'ÉCOLE

Une carte étudiante multi-services est mise en place. Elle vous sera remise après validation de votre inscription lorsque TOUTES les démarches prévues du paragraphe 7.1 à 7.3 seront effectuées (remise de documents et de chèques).

7.1 - Documents à remettre (le jour de la rentrée uniquement – pas d'envoi par courrier)

- la fiche de renseignements jointe dûment complétée,
 - une photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport (l'original vous sera demandé),
 - 4 photos d'identité de l'année en cours,
 - **une attestation d'assurance Responsabilité civile** valable pour l'année universitaire 2011-2012 (également pendant les stages) **et renouvelable chaque année**,
 - une photocopie de votre relevé de notes de baccalauréat,
 - une photocopie de votre diplôme de baccalauréat.
 - la fiche de renseignements santé (qui vous sera envoyée avec confirmation acceptation définitive ECL),
 - une photocopie de toutes les vaccinations faites depuis l'enfance,
 - un certificat médical (ainsi que 2 photocopies) selon modèle joint de non contre-indication à la pratique sportive.
- Il vous est demandé de communiquer, par pli confidentiel, tout renseignement médical relatif à un problème particulier ceci afin d'assurer un meilleur suivi de chaque élève (à remettre le jour de la rentrée).

7.2 - Inscription à l'École centrale de Lyon

Les droits universitaires sont **acquittés le jour de la rentrée**. Leur montant est fixé annuellement par le ministère. Pour information, le montant en 2010-2011 s'élevait à 564 €.

Les boursiers du gouvernement français et les titulaires d'une bourse de l'enseignement supérieur sont exonérés du paiement de ces droits uniquement sur présentation de l'attestation provisoire ou définitive de bourse.

De plus, les droits spécifiques et la médecine préventive s'élevaient en 2010-2011 à **70 €**.

7.3 - Sécurité sociale (dossier transmis avec confirmation définitive acceptation ECL)

Sauf exception, tous les élèves-ingénieurs acquittent le jour de la rentrée, **une cotisation annuelle de sécurité sociale étudiante** dont le montant est variable d'une année à l'autre ; elle sera **environ de 200 €*.**

L'exonération est de droit pour les boursiers du gouvernement français et les titulaires d'une bourse de l'enseignement supérieur, sur présentation du justificatif de la dispense.

Les élèves déjà immatriculés à la sécurité sociale peuvent présenter :

- soit la carte d'immatriculation « lycéen » qui leur a été envoyée par la caisse d'assurance maladie (CPAM),
- soit la carte de sécurité sociale ou l'attestation de la carte vitale.

***L'inscription à l'École est conditionnée au paiement (chèques, CB ou espèces) des montants décrits aux paragraphes 7.2 et 7.3.**

Les montants exacts à payer le jour de la rentrée seront disponibles sur le site internet de l'École, rubrique « intégrer centrale Lyon ».

VIII - AUTRES DEMARCHES

8.1 - Association des élèves de l'École centrale de Lyon (AEECL)

Le jour de la rentrée, les élèves admis qui souhaitent s'inscrire à l'AEECL devront se munir de deux photos d'identité. La cotisation sera cette année de 156 €. Les élèves désireux de participer au week-end d'intégration organisé par l'association devront régler la somme d'environ 80 €.

8.2 Union Sportive des Elèves de l'Ecole Centrale de Lyon (USEECL)

Le jour de la rentrée, les élèves admis qui souhaitent adhérer à l'association sportive de l'Ecole (USEECL) devront prévoir une cotisation de 60€ couvrant les 3 années de scolarité. Cette adhésion non obligatoire est cependant un prérequis :

- à l'utilisation des installations sportives (en dehors des cours),
- à l'inscription à certains cours de sports impliquant la participation aux championnats Universitaires,
- à la participation aux nombreux clubs, actions, événements de l'USEECL et à l'accès à de nombreux

services et avantages offerts par le Bureau Des Sports (BDS) etc...

Cette adhésion inclut également la couverture par une assurance pour toutes les actions menées, organisées par l'USEECL : contrat MAIF collectivité.

NB : L'USEECL s'est dotée d'une caisse de solidarité. Les élèves ayant des difficultés financières peuvent confidentiellement saisir le bureau directeur de l'association.

8.3 - Dossier social étudiant

La date limite de dépôt des demandes de bourse ayant été fixée impérativement au 30.04.2011, vous avez dû déposer votre dossier auprès de l'établissement dans lequel vous avez préparé le concours. Vous recevrez, au mois de juillet, une réponse du service des bourses de votre académie : notification d'attribution conditionnelle de bourse ou notification de refus.

Les boursiers admis à l'École centrale de Lyon devront demander immédiatement le transfert de leur bourse au CROUS de Lyon – Saint Etienne. La demande est à formuler auprès de l'académie où a été déposé le dossier, accompagnée d'un certificat de scolarité.

8.3 – Ordinateur portable

Pour une utilisation optimale, nous vous conseillons (de manière non obligatoire) d'acquérir un ordinateur portable, facilitant la prise de notes et l'interaction avec l'enseignant.

La configuration suivante est conseillée :

- Ordinateur de type PC portable ou Tablet-pc
- Processeur intel core2 duo ou équivalent (type ADM turion double cœur),
- 2Go de RAM **minimum**,
- WIFI

Des tarifs préférentiels seront proposés via l'association ECLAIR <http://www.eclair.ec-lyon.fr>

Pour les élèves disposant de faibles ressources financières, le prêt d'un PC portable ou d'un Tablet-pc est possible en début d'année. La constitution d'un dossier de demande de prêt sera proposée pour les élèves qui le souhaiteraient (nombre limité).

Pour plus d'information sur l'utilisation pédagogique des Tablet-pc : <https://eat.ec-lyon.fr/blog/?cat=19>

Il est vivement recommandé d'avoir un ordinateur portable récent pour suivre une scolarité à l'Ecole.

L'ordinateur portable, outil quotidien d'un ingénieur, est utilisé à l'Ecole pour :

- La consultation de mails transmis par l'administration et les enseignants ;
- L'accès aux ressources en ligne disponibles sur la plateforme pédagogique ;
- Le rendu de travaux personnels ou de groupes sur la plateforme pédagogique ;
- L'utilisation de logiciels et en particulier des logiciels scientifiques ;
- L'utilisation lors de certains TP et TD, pour le travail en projet et le travail en autonomie.